

## LES MEMBRES DU COLLECTIF « ENSEMBLE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS »



01 45 49 52 21 / [contre.la.traite@secours-catholique.org](mailto:contre.la.traite@secours-catholique.org) / [www.contrelatraite.org](http://www.contrelatraite.org)

### COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 18 OCTOBRE 2013 DE PREPARATION DU PLAN D'ACTION NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS AU CABINET DE LA MINISTRE DES DROITS DES FEMMES



Paris, le 5 novembre 2013,

#### Sommaire :

- I. Bilan de la réunion du 18 octobre 2013 au cabinet de la Ministre des Droits des femmes.
- II. Compte-rendu de la rencontre (version intégrale).

#### Annexes :

1. « Commentaires de l'association ALC/Coordination du Dispositif National Ac.Sé sur la proposition de plan d'action national ».
2. « Consultation sur le projet de plan d'action national en préparation au sein de la MIPROF, Octobre 2013 – Remarques et suggestions de l'association « Les Amis du Bus des Femmes » ».
3. « Dialogues citoyens et cultures : une Europe + sociale, + solidaire ! ». Marseille, 14, 15, 16 novembre 2013.

#### Prochaines réunions :

- Rencontre des associations qui luttent contre la traite des êtres humains avec Madame la Ministre des Droits des femmes, **dans le mois suivant le 18 octobre**, pour un lancement du Plan qui pourrait avoir lieu **le 10 décembre 2013**, Journée internationale des Droits de l'Homme, ou dans le mois suivant si les préparatifs du plan le nécessitent.  
Il semblerait pertinent d'adresser prochainement un courrier d'interpellation à Madame la Ministre des Droits des Femmes.
- La prochaine réunion du Collectif est programmée au **vendredi 22 novembre 2013, de 10h00 à 12h30, au siège du Secours Catholique, en salle de la DCC** (4<sup>e</sup> étage, 1<sup>er</sup> escalier à droite dans la cour, salle au fond du couloir à droite), 106 rue du Bac, 75007 Paris.  
**A l'ordre du jour** : le processus d'élaboration du plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains et sa mise en œuvre.

A noter qu'avant cette date, le **Vendredi 15 Novembre 2013 au matin, à Marseille**, un atelier aura lieu sur la lutte contre la traite des êtres humains lors de la rencontre « Dialogues citoyens et cultures : une Europe + sociale, + solidaire ! » co-organisée par différentes associations dont plusieurs du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » autour du Dialogue citoyen avec Viviane Reding, Vice-Présidente de la Commission européenne et Christiane Taubira, Garde des Sceaux.

## I- Bilan de la réunion

- Résumé des échanges entre le cabinet de la Ministre des droits des femmes et les associations présentes :

### **Points sur lesquels les organisations de la société civile ont mis l'accent concernant le contenu du Plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains et la démarche relative à son processus d'élaboration :**

Les associations du Collectif présentes à la réunion regrettent tout d'abord l'absence de Madame la Ministre des Droits des femmes, en cette Journée européenne de lutte contre la traite des êtres humains. Elles comptent sur sa présence à la prochaine rencontre avec son cabinet.

Plusieurs associations présentes à la réunion ont également rappelé qu'il était primordial que la problématique de la traite des êtres humains, qui revêt diverses formes et touche des publics variés, ne soit pas uniquement résumée à celle de l'exploitation sexuelle. Même si des liens existent entre prostitution et traite (quand on parle de traite à des fins d'exploitation sexuelle) il ne faut pas mélanger traite et prostitution.

Concernant la démarche à adopter lors de ces rencontres entre associations, cabinet de la Ministre et responsables de la MIPROF, la coordination du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » souhaite que toutes les associations participent au débat selon leur domaine de compétences (quelles que soient les formes de traite considérées, qu'il s'agisse du niveau national ou européen...).

Les associations du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » ont souhaité que cette réunion débouche sur l'établissement d'un calendrier précis fixant dans le temps les prochaines étapes du processus d'élaboration et de mise en œuvre du plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains.

**Les priorités de la lutte contre la traite des êtres humains définies au cours de la réunion** par les associations présentes sont les suivantes :

- L'amélioration du système d'identification des victimes :
  - La formation et la sensibilisation des services concernés : services de police, services sociaux, inspecteurs du travail, personnels de santé...
  - La disparité d'efficacité des systèmes d'identification des victimes entre les différents départements du territoire doit impérativement disparaître.
  - Des études sur les différentes formes de traite des êtres humains existantes actuellement doivent être menées.
  - L'Etat doit avoir une attitude proactive envers les associations qui ont une démarche conduisant à l'émancipation des victimes vis-à-vis des auteurs de la traite des êtres humains, car les victimes vont rarement d'elles-mêmes chercher de l'aide.
  - De manière générale, la prise de contact avec les victimes doit être favorisée.
- Un réel investissement de la part de l'Etat en faveur du système d'identification et de protection des mineurs victimes de traite des êtres humains :
  - Un diagnostic précis de la traite des mineurs est indispensable : le nombre de victimes mineurs en France doit être comptabilisé et un éclaircissement sur les différentes formes de traite des mineurs existant actuellement doit être effectué car certaines formes semblent être encore inconnues.

- La création de systèmes de protection efficaces et divers de ces mineurs victimes est indispensable car aujourd'hui, aucun dispositif existant n'est réellement adapté à ces cas particuliers.
  - Les équipes au sein des services tels que la Protection Judiciaire de la Jeunesse ou de l'Aide Sociale à l'Enfance doivent être formées à la problématique de la traite.
  - Un temps plus long doit être accordé pour l'identification des mineurs victimes de traite des êtres humains.
  - Le fait que ces mineurs soient majoritairement méfiants et fuient les services sociaux ne doit plus constituer un prétexte à l'absence de prise de mesures de protection à leur égard.
  - Le nombre d'éducateurs spécialisés et de personnels compétents pour réaliser des maraudes doit être augmenté afin d'améliorer le système de repérage et d'identification des mineurs victimes de traite des êtres humains. Les associations n'ont actuellement pas les moyens suffisants pour financer un nombre satisfaisant de postes.
  - Les services de police doivent être formés en particulier sur la situation des mineurs victimes de traite des êtres humains afin que les mineurs cessent d'être considérés d'abord en tant que délinquants.
- La résolution de la problématique de l'hébergement :
- Une diversification des solutions d'hébergement doit être mise en place, en raison de la grande diversité des cas de traite des êtres humains (certaines victimes ne souhaitent pas faire l'objet d'un processus d'éloignement, ou ne veulent pas être logées collectivement par exemple) ;
  - Les dispositifs d'hébergement doivent être adaptés afin de pouvoir accueillir dans des conditions satisfaisantes les victimes de toutes les sortes de traite des êtres humains (formation adéquate du personnel accompagnant...).
  - Plusieurs types d'hébergement doivent être mis en place correspondant aux différentes phases du processus de réintégration de la victime (phase de mise à l'abri, phase de stabilisation, puis de reconstruction etc.), en prenant en compte la question de la pérennité de l'accompagnement.
  - Les délais pour l'accès à un hébergement doivent être en accord avec l'urgence des situations, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.
  - Davantage de places doivent être accordées dans les dispositifs d'hébergement d'urgence lors de la phase de mise à l'abri pour les personnes isolées/seules, cette absence de solution concrète décrédibilisant par ailleurs les associations sur leur capacité de protéger les victimes, leur faisant ainsi perdre la confiance que leur porte ces dernières.
  - L'orientation des victimes par les différents services et acteurs concernés doit être améliorée car le foyer AFJ, spécialisé « traite des êtres humains », n'est souvent pas rempli au maximum de sa capacité d'accueil en dépit du grand nombre de victimes de traite.
  - La France devrait s'inspirer en partie des modèles espagnols et italiens concernant cette problématique de l'hébergement afin de réinventer de nouvelles méthodes.
  - L'insertion peut se faire à terme par le droit commun, mais les premières phases requièrent un accompagnement spécialisé et adapté aux nécessités particulières des victimes de la traite des êtres humains.
  - Le dispositif Ac.Sé doit être conservé mais ce type de dispositif doit être diversifié et étendu.
- L'augmentation des budgets alloués par l'Etat à la lutte contre la traite des êtres humains :
- Les associations ont fait part de leur inquiétude liée à la diminution année après année des subventions attribuées par l'Etat aux organisations de la société civile engagées dans la lutte contre la traite des êtres humains.
  - Davantage de moyens doivent notamment être attribués à l'accompagnement durant la phase de réintégration des victimes, car celle-ci est longue et délicate.
- Le développement de la coopération multisectorielle (entre services de police, de justice, de santé etc. et les associations) dans tous les domaines de la lutte contre la traite des êtres humains :
- Elle doit être formalisée et généralisée sur l'ensemble du territoire national.

- Elle doit également être étendue aux Ambassades de France basées dans les pays d'origine.
- Elle doit permettre à l'ensemble des acteurs de se familiariser avec la réalité de toutes les formes de traite (exemple : les services de justice connaissent mal par exemple la mendicité forcée comme forme de traite, le texte pénal constitue une avancée, mais doit être suivie d'un réel effet dans les tribunaux).
- L'action entre les associations et les services de police et de justice doit être coordonnée.
- Une transparence sur les lignes budgétaires dédiées à la lutte contre la traite des êtres humains : le rôle de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DHRIL) a notamment été évoqué.
- L'allongement de la durée du titre de séjour : elle ne permet actuellement pas qu'un processus de stabilisation et de reconstruction de la personne victime soit entamé.
- Un accès facilité aux droits :
  - Exemple : un accès aux soins adapté car les victimes de traite des êtres humains subissent des dégradations sanitaires et psychologiques particulières.
- Les conséquences de l'action coercitive, notamment en matière d'exploitation sexuelle, doivent être évaluées.
- Un développement des moyens alloués au travail communautaire :
  - Cette méthode peut aboutir efficacement à des changements de mentalité.
  - Il s'agit d'un de modes d'action les plus opérationnels pour entamer un processus d'émancipation avec les victimes de traite des êtres humains car il permet d'entrer dans des univers très compliqués, de comprendre les situations et de les évaluer.
- Un effort très important doit être réalisé en termes de sensibilisation du grand public sur la question de la traite des êtres humains. Les associations regrettent d'ailleurs qu'aucun programme, article ou campagne de prévention n'ait été diffusé dans les médias ou sur le site du Ministère des Droits des femmes à l'occasion de la journée européenne de la lutte contre la traite des êtres humains.
- Les réseaux sociaux constituent un outil très intéressant pour la lutte contre la traite des êtres humains qu'il s'agirait d'exploiter au mieux.
- Le monde de l'entreprise doit également être amené à davantage s'engager au service de la lutte contre la traite des êtres humains.
- Toutes les approches de la lutte contre la traite des êtres humains doivent placer la victime au cœur des préoccupations des acteurs engagés dans ce combat et ne pas perdre de vue que dans la plupart des cas, il est nécessaire d'avoir des systèmes de protection souples car la majorité des victimes, ayant été contraintes pendant très longtemps, ne veulent pas être soumises à nouveau à un contrôle social.
- Il est important de veiller à ne pas avoir une approche exclusivement franco-française du problème. L'Etat doit aussi s'engager à lutte contre le phénomène de la traite des êtres humains issu de l'ensemble des pays d'origine des victimes, et non pas à se concentrer sur quelques zones pour des questions politiques.
- De façon générale, les associations demandent à l'Etat d'assumer sa responsabilité concernant la lutte contre la traite des êtres humains, les organisations n'étant pas en mesure de fournir seules les moyens humains et financiers nécessaires pour remporter ce combat. Une réponse profonde et globale est attendue de la part de l'Etat.

**Démarche adoptée par le cabinet de la Ministre des droits des femmes et la MIPROF en vue de la préparation du Plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains :**

Monsieur Grass, directeur de cabinet de la Ministre a souligné l'importance du rôle des associations dans l'élaboration du plan d'action national et tient à ce que les organisations de la société civile, à travers leur expérience et leur expertise, permettent au ministère des Droits des femmes et aux responsables de la MIPROF d'obtenir un état des lieux le plus complet possible concernant le phénomène de la traite des êtres humains en France. Un large travail inter-associatif ayant déjà été réalisé, il ne s'agit pas de redémarrer le processus de préparation du plan national de zéro.

Les propositions remises par les associations et notamment les membres du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains », jugées de qualité, ont été déjà lues et expertisées. Le rapport d'évaluation du GRETA sera également pris en compte dans l'élaboration du nouveau plan.

Monsieur Grass souhaite néanmoins à nouveau déterminer, en collaboration avec les associations, les points qui représentent des priorités à intégrer en premier lieu au plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains, avant que soit réellement entamé le travail de rédaction et d'arbitrage de celui-ci. Le cabinet de la Ministre souhaite ensuite, dans les semaines à venir, avoir un échange bilatéral avec les différentes organisations selon leur domaine de compétence afin d'obtenir leur avis sur l'effectivité de l'action publique en matière de lutte contre la traite des êtres humains et leur expertise sur les divers volets du plan national. Il s'agira parallèlement de construire un budget pour la mise en application du plan national. Pour cela il faut que les organisations contribuent à développer de solides arguments montrant l'ampleur du phénomène de la traite des êtres humains afin de gagner les arbitrages budgétaires. Les associations seront enfin consultées sur le contenu du plan avant que soit présentée sa version définitive aux ministères. La dernière étape sera celle de la communication, entreprise que le directeur de cabinet place délibérément en dernière phase, afin de pouvoir communiquer sur des actes concrets, une fois que le plan sera abouti. Le directeur de cabinet souhaite également voir les échanges réguliers qui ont désormais lieu entre les associations et la MIPROF se décliner au niveau local et international.

#### **Précisions concernant le point de vue du cabinet de la Ministre sur certains points particuliers :**

- Le directeur de cabinet de la Ministre insiste sur le fait que les membres du ministère et de la MIPROF ont bien conscience qu'il ne faille pas uniquement se concentrer sur la problématique de la prostitution forcée et réduire la question de la traite des êtres humains à ce drame. Néanmoins, il considère que la majorité des cas des situations de prostitution représentent des cas de traite des êtres humains (*les avis entre associations divergent sur cette question*). En ce sens, tout ce qui est entrepris pour mettre fin au phénomène de prostitution est également fait contre la traite des êtres humains.
- Le directeur de cabinet précise que le 4ème Plan d'action national contre les violences faites aux femmes est totalement distinct du Plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains.
- Sur la question de l'hébergement en particulier, le cabinet de la Ministre souhaite connaître les recommandations des associations et savoir s'il s'agit de changer le cadre juridique. Il se déclare très volontaire concernant l'amélioration des systèmes de protection des victimes et attend de connaître l'opinion des associations sur la meilleure méthode à adopter pour les mettre en œuvre. La manière de freiner la demande constitue également une des priorités du gouvernement. La protection des mineurs sera aussi une priorité majeure du futur plan national. Le directeur de cabinet reconnaît qu'il est également essentiel de sécuriser le budget des associations.
- Concernant la loi sur la prostitution déposée devant l'Assemblée nationale, le directeur de cabinet affirme qu'elle présente un très bon équilibre entre la dimension de prévention/protection et celle de répression. Selon le ministère, la réduction de la demande soit se faire dans les conditions de réduction des risques.

#### ➤ Prochaines dates relatives au processus d'élaboration du Plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains :

- D'après le directeur de cabinet de la Ministre, il faut prévoir **encore un mois** pour que le texte du plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains soit finalisé et arbitré.
- Il est envisageable que le plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains soit lancé le **10 décembre 2013**, journée internationale des Droits de l'homme.
- Il est néanmoins plus probable que le plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains soit en fait lancé au **mois de janvier de l'année 2014**, au vu de l'évolution actuelle de son processus d'élaboration.
- La prochaine rencontre entre les associations, le cabinet de la Ministre et les responsables de la MIPROF, à laquelle assistera normalement Najat Vallaud-Belkacem, sur le plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains, est fixée dans un délai d'un mois après la Journée européenne de lutte contre la traite.

## II- Compte-rendu de la réunion (version intégrale)

Ouverture de la réunion par le Directeur de cabinet de Najat Vallaud-Belkacem :

Il est intéressant symboliquement de noter que la **Journée européenne de lutte contre la traite des êtres humains** a lieu le lendemain de la Journée Mondiale du Refus de la Misère.

Il est tout d'abord important de souligner que des progrès sont à noter concernant les efforts récemment mis au service de la lutte contre la traite des êtres humains, avec notamment la constitution d'une équipe autour d'Elisabeth Moiron-Braud, Secrétaire générale de la Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF), entité qui n'existait pas auparavant.

L'objectif de cette réunion est de **préparer activement le plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains** afin de le présenter prochainement. Selon le cabinet de la Ministre, un travail considérable a d'ores et déjà été réalisé, en particulier un **travail inter-associatif**, appuyé par une très bonne expertise de la part de ces associations, qui a été mené sous la coordination du Secours Catholique. Le travail étant déjà engagé, il n'est pas nécessaire de repartir à zéro. **Les propositions, de qualité et bien documentées, remises par les membres du Collectif ont été lues et expertisées.** Afin de poursuivre l'élaboration de ce plan d'action national, le ministère compte s'appuyer sur le rapport du GRETA et également sur le travail qui a été réalisé concernant la prostitution. Concernant ce dernier sujet, une proposition de loi a été déposée au Parlement et sera débattue à l'Assemblée nationale fin novembre.

La première étape du processus de préparation du plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains est, selon le directeur de cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, un **état des lieux approfondi dans le domaine de la traite des êtres humains indispensable à la construction du plan national**. Le cabinet de la Ministre des Droits des femmes formule ainsi le souhait de **dialoguer régulièrement dans les semaines à venir avec les associations** afin que celles-ci leur dressent un tableau de la situation actuelle concernant le phénomène de la traite des êtres humains, de l'efficacité de l'action publique en la matière et de son impact sur les droits et leur communiquent leur expertise relative à des thématiques comme la prostitution, la situation des mineurs isolés étrangers, la traite dans le domaine du travail etc. Le directeur de cabinet précise qu'il ne faut pas partir de l'idée que la loi est figée et que les associations ne doivent pas hésiter à souligner tous les points importants.

Le directeur de cabinet de la Ministre estime qu'il faut **prioriser les mesures les plus importantes**. Les associations présentes ont donné comme priorités les problématiques suivantes :

- Droit de séjour.
- Accès aux différents droits (santé, délai de rétablissement/de réflexion...).
- Le thème de l'hébergement : le cabinet de la Ministre souhaite entendre les associations sur ce point en particulier. Les associations souhaitent-elles un système d'hébergement plus qualitatif, plus dual ? Il veut connaître les implications concrètes derrière cette idée.
- L'identification des victimes.

Par ailleurs, **le cabinet de la Ministre est déterminé à améliorer et développer le système de protection des victimes**. Il attend que les associations lui disent concrètement comment le mettre en place.

D'autre part, le cabinet doit apporter des éléments sur la manière dont il faudrait **freiner la demande**. Cela fait lien avec la prostitution tout particulièrement, mais il a conscience qu'il ne faut néanmoins pas se concentrer sur un seul phénomène car il existe différentes formes de traite.

Le directeur du cabinet de la Ministre a également précisé que la **protection des mineurs constituait une priorité** pour le ministère.

Un **travail de coordination** existe désormais au sein de l'Etat avec des échanges réguliers entre les associations et la MIPROF notamment : le directeur de cabinet de la Ministre insiste sur le fait qu'il faille que ce type de relations se développe au niveau local et se décline également au niveau international. Au niveau transnational, le système est moins abouti, mais un effort sur le travail de coopération va être réalisé.

Le directeur de cabinet a aussi en tête l'aspect « **communication** », mais il en parlera délibérément à la fin, car il considère que le ministère doit d'abord avoir avancé sur le thème de la lutte contre la traite des êtres humains.

Il y a enfin un **important enjeu de budget** : l'étape suivante est de construire un budget. Plusieurs dispositifs sur le territoire fonctionnent bien mais ils gagneraient à être démultipliés. Il faut que les associations aident à avoir des arguments pour les arbitrages budgétaires. Il faut accélérer le travail, mais ce plan a été longtemps attendu, l'échéance qui semble raisonnable pour clore ce travail de préparation est la **fin de l'année 2013**, mais il faut prendre le temps de **gagner les arbitrages**. Si le plan est prêt en janvier-février 2014, ce sera satisfaisant selon le directeur de cabinet de la Ministre.

#### Secours Catholique - Caritas France :

Le représentant de l'association a **regretté l'absence de la Ministre**, tout en espérant qu'il ne s'agisse que d'un rendez-vous manqué. A partir du travail fait par le Collectif, les choses devraient avancer très prochainement.

La coordinatrice du Collectif, également membre du Secours Catholique-Caritas France estime quant à elle que tous les membres du Collectif, ainsi que les autres associations doivent avoir la parole et participer au débat, ceux qui agissent au niveau local, comme international. L'accent est mis sur le fait que, lorsque l'on parle du plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains, il est indispensable de **parler de toutes les formes de traite**. La coordinatrice du Collectif insiste également sur le fait que **des dates précises doivent être avancées au cours de la réunion concernant le calendrier de la mise en œuvre du plan**. Elle souligne également la motivation des associations à s'impliquer dans ce processus.

#### Comité Contre l'Esclavage Moderne :

La représentante de l'association insiste à son tour sur le fait que les organisations tiennent à ce que l'on ne parle pas exclusivement de la problématique de la prostitution.

D'après le « **Rapport sur la criminalité organisée, la corruption et le blanchiment de capitaux: recommandations sur des actions et des initiatives à entreprendre** » rédigé par la **Commission CRIM** et qui sera soumis au Parlement européen le 23 octobre, 800 000 personnes sont victimes de traite des êtres humains dans l'Europe des 28 dont 270 000 d'entre elles sont victimes d'exploitation sexuelle. Un grand nombre sont donc victimes d'autres formes de traite : esclavage moderne dans le bâtiment ou l'agriculture, mendicité forcée etc. et les victimes ne sont pas exclusivement des femmes mais aussi des hommes et des enfants.

#### Réponse du directeur de Cabinet de la Ministre:

Le directeur de cabinet ne pense justement pas avoir confondu traite des femmes et traite des êtres humains en général dans ses propos. Il souhaite d'ailleurs insister sur le fait que la meilleure façon de parler de la traite est d'aborder toutes les formes de traite des êtres humains une par une. Globalement, la réalité de la traite des êtres humains en France est assez méconnue. Il s'agit donc d'en **montrer l'ampleur afin d'avoir des arguments pour justifier les demandes de moyens pour lutter contre le phénomène**. Il faudrait prendre exemple sur le plaidoyer qui a été fait concernant le phénomène de la prostitution car il a été bien mené afin de se saisir de la même façon de la problématique des autres formes de traite, et notamment de celle des mineurs.

#### L'Association Contre la Prostitution des Enfants (ACPE) :

La Présidente de l'organisation souhaite apporter son témoignage concernant le phénomène de la prostitution des mineurs en France. Cette association crée des outils pédagogiques à destination des enfants. Il s'agit de mettre l'accent également sur le phénomène de pré-prostitution qui se développe de plus en plus. La présidente de l'ACPE a réalisé une enquête sur le niveau d'alerte/de sensibilisation des enfants, de leurs parents et des grands-parents par rapport à ces phénomènes.

#### L'association F.I.T « Une femme, un toit » :

Cette association propose un système d'hébergement pour les femmes victimes de violence, et notamment de prostitution forcée. Elle accueille de très jeunes femmes, qui n'ont aucune ressource, et qui pâtissent bien souvent des conséquences de l'exploitation sexuelle qu'elles ont subie, en matière d'insertion sociale notamment. Sa représentante souligne la **dichotomie entre les ambitions et la volonté politique du ministère, et la réalité sur le terrain**.

La préoccupation de cette association repose sur le fait que **les budgets alloués baissent chaque année**. Elle a ainsi peur que l'administration ne suive pas malgré les avancées législatives.

Cette association demande donc au cabinet du ministère de se renseigner avec les institutions concernées pour savoir si les budgets vont continuer de diminuer ou pas, **la baisse des financements rendant de plus en plus difficile un accompagnement à long terme des victimes jusqu'à leur réinsertion**. Elle exige également que les places d'hébergement soient au moins identifiées.

La seconde priorité selon cette association est d'augmenter et d'améliorer les formations en matière de violences faites aux femmes.

Réponse du directeur de Cabinet de la Ministre:

Concernant les questions liées à l'hébergement, le Président de la République s'était engagé à ce qu'un tiers des places soient réservées, à la fin du quinquennat, aux femmes victimes de violence, et pourtant pour l'instant, il est difficile d'arriver à sécuriser ce tiers.

Par ailleurs, le cabinet est aussi d'avis qu'il faille étendre le système d'hébergement « à deux étages », c'est-à-dire permettant de répondre à des situations particulièrement complexes. Les CHRS (Centres d'Hébergement et de Réhabilitation Sociale), qui ont déjà les moyens de faire de l'accompagnement social, devraient avoir des moyens plus spécifiques pour répondre aux nécessités particulières des victimes de traite des êtres humains.

L'Amicale du Nid :

Au-delà de l'accès au CHRS, il faut revenir au **concept de la mise à l'abri**. Aujourd'hui la situation est dramatique sur Paris : le service du 115 est saturé et s'occupe en priorité des familles, il n'y a **quasiment aucune place pour les personnes isolées**, il n'y a pas d'accès possibles à ces dispositifs de prise en charge immédiate pour les victimes seules. Il faut d'abord un lieu permettant la mise à l'abri avant une réorientation de la personne vers un CHRS. C'est un enjeu majeur, car cette absence de solution concernant la mise en sécurité **décrédibilise aussi les associations et leur capacité à proposer des solutions de protection efficaces aux victimes**.

L'association F.I.T « Une femme, un toit » :

L'association insiste aussi sur le fait que l'étape de la mise en sécurité est vraiment essentielle.

AFJ:

Cette association offre un espace est un foyer **sécurisant** exclusivement réservé aux femmes victimes de traite sexuelle. Elle a accueilli 250 victimes **entre 2007 et 2012**. Faute de moyens adaptés, différents types d'accueil sont mis en place au sein de cette association : urgence/stabilisation et insertion Sa représentante souligne l'importance de pouvoir proposer aux victimes **divers types d'hébergement** car certaines ne veulent pas être hébergées en collectif, encore moins en grand nombre, d'autres refusent l'éloignement etc. Il faut par ailleurs rappeler qu'il est difficile d'orienter les victimes de traite des êtres humains vers les CHRS du fait qu'elles n'ont souvent pas de papiers. Cela est autorisé en théorie mais plus compliqué dans la pratique. Le foyer de l'AFJ possède 12 places et l'association ne souhaite pas augmenter la capacité d'accueil en son sein car cela est déjà délicat à gérer ainsi au quotidien.

Réponse du directeur de Cabinet de la Ministre:

Pourquoi cela ne se fait pas dans la pratique ?

AFJ:

Il s'écoule un laps de temps important jusqu'à ce que la personne obtienne, ou pas, ses papiers, ce qui pose des problèmes concernant l'accès à l'hébergement. Il faut diversifier les modes d'hébergement car les victimes ont besoin de différentes étapes au cours de leur processus vers la réinsertion. Il faut que le plan débouche également sur un accès au droit commun plus aisé.



Il est intéressant de se référer aux **exemples italiens et espagnols**. L'insertion peut se faire à terme par le droit commun, mais il faut **un accompagnement spécialisé pour les premières étapes**.

L'Amicale du nid :

Cette association ajoute que des pressions sont exercées dans certains départements pour que les personnes sans papiers ne soient pas hébergées dans les CHRS.

AFJ :

De plus, l'AFJ rappelle que leur foyer n'est néanmoins pas plein, ce qui révèle un **problème d'orientation des victimes vers les centres d'hébergement**, malgré tout le travail effectué en ce sens par l'association.

Comité Contre l'Esclavage Moderne (CEEM) :

La question de l'urgence est très importante. Les victimes de traite des êtres humains sont des personnes qui ont des nécessités particulières. Les associations ne savent donc pas où les loger. Ce sont des personnes qui ont subi un traumatisme très fort. Il y a donc deux problèmes : un au stade de l'urgence et l'autre à celui de la stabilisation. L'association prend par exemple en charge les personnes pendant une durée de 4 à 6 ans. Le début de la phase de réinsertion est très difficile et **la situation devient de plus en plus dramatique en termes de moyens alloués à cette problématique**.

Koutcha :

Sur la question des **mineurs victimes de traite des êtres humains** : on pourrait imaginer que les mineurs sont davantage protégés grâce aux leviers de protection de l'enfance, mais ce n'est pas le cas. Il manque d'abord un **diagnostic précis concernant cette problématique**. Sur la seule région parisienne, entre 400 et 600 mineurs d'origine rom obligés de commettre des vols ont été identifiés. De plus, il est très **difficile de comptabiliser le nombre de mineurs contraints de se prostituer ou victimes d'esclavage domestique**, d'autant plus lorsque cela a lieu au sein des diasporas ou de la famille par exemple.

**Aucun moyen ni système de protection n'ont été mis à disposition de ces mineurs**. Aucun ne bénéficie de l'aide sociale à la jeunesse. Très peu d'associations effectuent des maraudes et elles disposent d'un nombre limité d'éducateurs par rapport aux nécessités de la réalité du terrain.

**Constat sur le système de protection actuel**: il faut **diversifier les formes de protection**, cette traite des êtres humains a des formes multiples, et le public est varié. Il n'existe **pas d'équipe formée au sein de la PJJ ou de l'ASE**, il n'y a **pas de foyer en milieu ouvert efficient**, chaque année les associations tirent la sonnette d'alarme, chaque année la situation s'aggrave, et même d'autres formes de traite des êtres humains existent sans que l'on soit vraiment capable de les repérer.

Hors la rue, comme d'autres associations, cherche à financer des postes afin de faire **davantage de repérage**.

Directeur de Cabinet de la Ministre :

Il se rend compte qu'il y a de sérieuses lacunes concernant l'identification, le repérage des publics concernés, malgré la bonne volonté des associations, et cela fait sens au niveau national. Il note également le fait que **les mineurs constituent un public très particulier**, qui nécessite un **accompagnement spécialisé**.

Secours Catholique - Caritas France :

Cette prise de conscience de la part du gouvernement est une bonne chose mais il faut maintenant qu'il se donne les moyens de réellement faire avancer la lutte contre la traite des êtres humains, car les associations ne peuvent plus assumer seules ce rôle. Et il ne s'agit pas uniquement de sponsoriser quelques projets « vedettes ». Il faut qu'une réponse soit apportée à la question de la transparence aujourd'hui concernant le budget alloué à la traite des êtres humains.

## AFJ :

La représentante de l'AFJ insiste également sur la question des financeurs de la lutte contre la traite des êtres humains au niveau national, telle que la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), qui ne savent pas sur quelle ligne budgétaire placer l'AFJ par exemple. Elle note également l'absence de soutien de la DHRIL.

## Hors la Rue :

Le directeur de l'association partage le constat sur le **manque de transparence concernant les financements et le manque de moyens dédiés à la lutte contre la traite des êtres humains**. L'association ne peut par exemple financer directement qu'à peine un demi-poste d'éducateur à l'année.

La particularité de ces enfants victimes de traite des êtres humains « visibles » est que ces jeunes sont très méfiants et ne demandent pas d'aide, mais il est néanmoins **indispensable de leur apporter une protection**. Cette absence de demande de protection ne peut pas continuer à constituer un prétexte justifiant l'absence de mise en œuvre des mesures de protection. En effet, les parquets ne mettent plus en place d'OPP, ils ne sont plus placés en foyers sous prétexte qu'ils s'en enfuient systématiquement etc. Ces mineurs, qui sont de fait de plus en plus jeunes, sont aussi de plus en plus nombreux à être impliqués de force dans des actes de vol. Il est chaque fois plus difficile de les en sortir. De plus, **les mineurs sont quasi systématiquement considérés comme des délinquants** et subissent des incarcérations assez fortes. Leur sortie de prison n'est absolument pas préparée. Ils sont alors laissés aux mains d'adultes, qui ne sont pas forcément leurs parents, ou ils se retrouvent seuls, à nouveau dans une position de vulnérabilité. Le risque, en laissant ces mineurs exploités sans protection, est qu'à 18 ans, ils seront alors encore moins considérés comme des victimes et deviendront probablement, pour la plupart, des délinquants bien ancrés dans le « système ».

Il y a des **méthodes à réinventer**, concernant l'entrée des enfants dans les procédures de protection. La question est de savoir quel rôle l'Etat est prêt à jouer dans la protection des enfants : il est plus que temps que l'Etat reprenne la main. La misère se développe dans de nombreux bidonvilles en plusieurs endroits du territoire national et la politique menée aujourd'hui pour le recul de ces bidonvilles amène encore plus de misère.

## Réponse du directeur de Cabinet de la Ministre:

Le problème tient-il à une modification du cadre juridique ? Est-ce que l'Etat doit avoir une capacité d'action plus forte au niveau local ? Est-ce une question de disponibilité d'hébergement ?

Sachant qu'il faut avoir un plan avant janvier, le cabinet demande à ce que **deux ou trois mesures qui feront leviers soient définies**.

## Secours Catholique - Caritas France :

**La question de l'identification fait partie des priorités**. Il faudrait pouvoir être en mesure d'affirmer que tel mineur est victime de traite ou non, mais pour cela il faut que l'on puisse **avoir du temps** avec lui, qu'il ne soit pas emmené d'un lieu à l'autre, afin de comprendre réellement son histoire. C'est particulièrement indispensable dans le cas où les victimes sont mineures. Quelques jours ne suffisent pas à déterminer si les personnes sont victimes de traite des êtres humains.

## Esclavage Tolérance Zéro (ETZ) :

Cette organisation est basée à Marseille mais développe ses actions dans toute la France. Concernant **la question de l'identification**, il y a des **grosses inégalités par rapport à l'efficacité des systèmes d'identification selon les endroits du territoire**. Dans les Bouches-du-Rhône, une bonne relation existe avec les services de police et l'association. Mais dans d'autres départements, les agents de police n'ont aucune idée de ce qu'est la traite des êtres humains. ETZ accueille des hommes, des femmes, des enfants, victimes de toutes les formes de la traite, dont certaines sont assez méconnues. ETZ est partenaire du **dispositif Ac.Sé**, mais ce dernier reste partiel dans le sens où il **traite surtout les cas liés à la prostitution forcée**. De plus, les **délais ne sont parfois pas du tout en accord avec l'urgence des situations** et les foyers proposés n'ont parfois **pas le personnel formé pour accueillir des victimes d'autres formes de traite que la prostitution**.

Les situations de mendicité forcées sont par ailleurs très peu connues et les victimes ne bénéficient d'aucun système d'accompagnement. Un procès lié à une affaire de mendicité forcée s'est déroulé à Marseille dernièrement. Les victimes de cette traite sont des personnes âgées ou handicapées d'origine bulgare. Les personnes ont été orientées par service de police vers ETZ, qui ne dispose pourtant d'aucune information sur leur identité (inexistence de l'état civil). Cette situation est presque insoluble. Ces dizaines de personnes n'ont pas d'hébergement depuis plus de 15 jours etc. Malgré la bienveillance des préfetures, il n'y a pas de réelle solution.

**Un travail de coopération entre les différents services (police, etc.) et les associations est possible et doit se généraliser.** Pour l'instant, ETZ a réussi à nouer ce type de relations avec certains services mais rien n'est formalisé, et dès lors qu'un agent de l'administration par exemple change au sein de ces services, il faut tout recommencer à zéro. Ce travail demande beaucoup d'efforts et de temps alors que les associations sont en majorité de petites structures qui n'ont pas le personnel et les moyens suffisants.

Ces situations doivent être étudiées, afin d'évaluer l'ampleur du phénomène, et des **solutions concrètes doivent être proposées.** Une **coopération solide doit être établie avec les services existants, y compris les ambassades de France dans les pays d'origine.** A titre d'exemple de la défaillance des systèmes d'identification et de coopération, peut être cité le cas de jeunes filles « au pair » qui sont passées par toutes les instances françaises et qui se sont pourtant retrouvées dans des situations de traite des êtres humains extrêmes. Il faut aussi se poser la question de savoir quelles conventions-cadres créer ? Enfin, face au sentiment de certaines associations d'être mises à l'écart des préoccupations des acteurs basés à Paris, comment mettre en œuvre dans ce cadre un plan d'action national ?

Réponse du directeur du Cabinet de la Ministre:

L'objectif étant ici d'établir des axes prioritaires, **le cabinet a bien noté que le système d'identification, le renforcement du travail avec le niveau local et l'augmentation et la transparence des financements dédiés à la lutte contre la traite des êtres humains constituent des points fondamentaux.**

Mouvement du Nid :

Plusieurs priorités font sens pour cette association :

- **L'identification** est fondamentale, mais elle nécessite une formation plus forte des services sociaux mais aussi des services de police, afin d'aboutir à une prise de conscience du fait que les personnes arrêtées ne doivent pas être considérées comme délinquantes mais d'abord comme victimes, et en finir ainsi avec le mépris dont elles font souvent l'objet.
- La problématique de **l'hébergement et de la mise à l'abri.**
- Pour parvenir à ce que les anciennes victimes entrent dans un processus de réintégration et de reconstruction, il faut du temps, ce qui amène à la question suivante : où en sommes-nous avec les **permis de séjour d'un an assorti du droit de travail** ? Où en est le cabinet avec le Ministère de l'Intérieur sur cette question ?

Réponse du directeur de Cabinet de la Ministre:

Le directeur de cabinet ne saurait répondre précisément à cette question, n'ayant pas en main tous les éléments d'information pour cela. Néanmoins, un **travail est en cours avec le Ministère de l'Intérieur sur le titre de séjour pluriannuel.** Un texte qui prévoit l'automatisme de la délivrance du titre de séjour est actuellement en phase d'adoption à l'Assemblée Nationale. D'autre part, la proposition de loi portant sur la problématique de la prostitution comporte également un volet très conséquent sur la question du titre de séjour, il prévoit un permis de 6 mois renouvelables pour les personnes qui s'engagent dans un parcours de sortie de la prostitution.

Médecins du Monde (MdM):

Médecins du Monde accompagne de nombreuses victimes de la traite des êtres humains, en particulier des personnes migrantes, des victimes d'exploitation sexuelle etc. et ils se rendent également dans les différents bidonvilles.

Le représentant de Médecins du Monde souhaite mettre l'accent sur le fait que **toutes les approches doivent partir de la victime**. C'est elle qui doit être au centre des préoccupations, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Lors des actions policières, les **victimes ne sont pas au centre des préoccupations**, il y a un **travail de sensibilisation à faire au sein des services de police et également de l'inspection du travail et auprès des personnels de santé**.

Le projet de loi semble faire la **confusion entre la traite des êtres humains en général et la prostitution forcée**, alors qu'il est **essentiel de dissocier les deux**. De plus, travailler sur la demande en pénalisant les clients va défavoriser les victimes. De plus, **il ne faut pas que l'accès au titre de séjour soit conditionné par l'arrêt de la prostitution**. Cela a pour conséquence que l'accès aux droits est conditionné par l'arrêt de la prostitution. Cela crée d'ailleurs une inégalité par rapport aux victimes des autres formes de traite des êtres humains. Enfin, il faut aussi réfléchir de façon approfondie aux efforts à faire par rapport au **travail communautaire**. Dans le domaine de la santé, il est très efficace de travailler avec la communauté concernant les questions d'accès aux soins, etc. Le travail communautaire peut aboutir à un **changement des mentalités** dans différents domaines.

Réponse du directeur du Cabinet de la Ministre:

La meilleure façon d'avancer sur la problématique de la traite des êtres humains, c'est **de ne pas se fixer sur le risque de confusion entre la prostitution et la traite des êtres humains en général**. Le directeur de cabinet et la Ministre sont convaincus que la quasi-totalité de la prostitution en France correspond à des cas de traite des êtres humains. Ils ne considèrent pas pour autant que la traite des êtres humains se résume à la prostitution, mais que tout ce qui est fait contre la prostitution l'est aussi contre la traite des êtres humains. Après il est possible d'avoir des désaccords sur les moyens de lutte employés. Selon le directeur de cabinet, la proposition de loi qui va être débattue au Parlement présente un très bon équilibre entre les deux dimensions de prévention/protection et de répression, ils ont été attentifs au clivage entre les associations. Ils sont ainsi convaincus que la réduction de la demande doit se faire dans des conditions de réduction des risques.

Collectif national pour les droits des femmes :

La représentant de ce comité considère, comme beaucoup de membres signataires de l'appel « abolition 2012 », que la **durée de 6 mois** du titre de séjour remis aux personnes victimes qui n'ont pas dénoncé les auteurs/réseaux etc. est **largement insuffisant**. La question est de savoir ce qui se passe ensuite pour les personnes : seront-elles expulsées ? Comment peuvent-elles entrer dans un processus de réintégration dans ces conditions ?

Réponse du Directeur de Cabinet de la Ministre:

Une commission spéciale va être mise en place afin de réfléchir sur ce texte. Il doit être examiné par l'Assemblée nationale fin novembre. Il faudra faire valoir ces propositions à ce moment. Le directeur de cabinet affirme que le ministère est très ouvert aux propositions, qui seront relayées, mais globalement, le ministère se déclare en accord avec le contenu de ce texte.

L'Association « Les Amis du Bus des Femmes » :

Il faut faire une distinction entre les associations qui font un accompagnement global et celles qui font un travail ponctuel. De leur point de vue, en tant qu'association réalisant un accompagnement global, il est donc important qu'il existe une **diversité concernant les solutions d'hébergement**.

Directeur du Cabinet de la Ministre :

Est-ce que tout le monde est d'accord sur le fait que le dispositif Ac.Sé est satisfaisant, et si oui, doit-il être étendu ?

Esclavage Tolérance Zéro :

Pour ETZ, le dispositif Ac.Sé est uniquement préparé pour apporter des solutions pour les cas de prostitution, et non pour les cas d'autres formes de traite des êtres humains. La **qualité du travail du personnel doit être saluée**, mais **ce dispositif ne constitue pas une réponse à l'ensemble des situations**. Le dispositif est essentiel sur le territoire, et doit être conservé, mais d'autres moyens doivent être trouvés et coordonnés à l'échelle nationale.

### L'Associations « Les Amis du Bus des Femmes » :

Il faut être capable d'**accompagner les personnes dans leur processus d'émancipation**. L'Etat doit donc avoir une attitude proactive vers les associations qui effectuent une telle démarche vers les victimes. Lorsque les victimes se trouvent dans des lieux fermés, il faut investir encore plus d'énergie. Si les associations ou d'autres services ne vont pas à la rencontre de ces personnes, la situation n'évoluera pas car les victimes vont très peu vers les services sociaux. Il faut appuyer les personnes qui réalisent ce travail en milieu agricole également.

L'association ne valide pas par ailleurs l'avis du cabinet de la Ministre concernant l'affirmation faite que la quasi-totalité des personnes prostituées sont directement victimes de traite des êtres humains. Beaucoup ne le sont pas, même si elles ont pu l'être par le passé.

Il est donc important que :

- ces savoirs soient diffusés ;
- la prise de contact avec les victimes soit favorisée ;
- l'action coercitive soit évaluée ;
- l'action avec les services de police et de justice soit coordonnée.

Quand les personnes demandent à être mises sous protection, il faut être en mesure de savoir quels sont les droits qui pourront être utilisés. Le Bus des Femmes dépense beaucoup dans l'aide financière directe. Par ailleurs, beaucoup de ces jeunes personnes ont été sous contraintes pendant très longtemps et elles **ne veulent plus être soumises à une nouvelle contrainte par le contrôle social**, il faut donc pouvoir **être très souple**. Comment par exemple ces personnes vont être partie civile jusqu'à la fin d'un procès qui peut durer trois ans sachant que la coercition n'est pas une solution ? **L'accès aux soins** est un des points sur lequel il faut également mettre l'accent car les **dégradations sanitaires et psychologiques subies sont très importantes**.

**Le travail communautaire** est aussi important. C'est le **mode d'action le plus opérationnel sur les victimes de traite des êtres humains**. L'action communautaire permet en effet de rentrer dans des univers très compliqués, de comprendre des situations et de les évaluer. Dans le cadre du pôle « traite des êtres humains », certaines personnes qui ont suivi des longs processus d'insertion soutiennent aujourd'hui des victimes dans ce même parcours etc. Il existe beaucoup de possibilités d'agir.

### Esclavage Tolérance Zéro :

Concernant la temporalité de l'accompagnement, ETZ accompagne par exemple une personne en moyenne pendant 4 années. Il faut donc se poser la **question de la pérennité de l'accompagnement**.

D'autre part, seul un très petit pourcentage des procès voit la qualification de la traite des êtres humains retenue par la justice, en raison du défaut de preuve etc. De plus, les services de préfecture demandent qu'il y ait un jugement, et souvent les jugements aboutissent à un non-lieu, surtout dans les affaires de mendicité forcée. Un énorme travail est ainsi à amorcer avec les parquets, car il règne **une réelle méconnaissance de ce phénomène**. Ces constats amènent à s'interroger sur l'application réelle et la possibilité d'appliquer ces lois.

### Comité Contre l'Esclavage Moderne :

Une mise en œuvre effective de la circulaire pénale doit maintenant être exigée, car le texte est certes une avancée, mais il faut qu'ensuite cela ait un impact dans les tribunaux et les parquets.

### ECPAT :

L'association souligne que l'ensemble des dépenses liées à la lutte contre la traite des êtres humains ne doivent pas être financées par les associations. **L'Etat doit s'investir réellement et se doter d'un budget en la matière** afin d'assurer réellement l'application des mesures prévues par le plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains.

**Une approche multisectorielle** doit être adoptée concernant la problématique de la traite des êtres humains. Les associations, les services de police, les citoyens en général, les entreprises etc. : tous doivent être impliqués dans la démarche. La **création des comités départementaux** va permettre de répondre à la diversité des problèmes que rencontrent ces personnes.

Question au cabinet de la Ministre : dans le cadre du plan triennal, la question de la prostitution va-t-elle être intégrée à ce plan d'action national, ou est-ce qu'elle va être renvoyée au plan sur la prostitution ? Il faut néanmoins **veiller à ne pas mettre la prostitution et les violences dont sont victimes les femmes complètement à part**.

Réponse du directeur de Cabinet de la Ministre:

Il s'agit de de **deux plans distincts** : le 4<sup>ème</sup> plan relatif aux violences faites aux femmes d'une part et le Plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains d'autre part.

Il faut déjà se réjouir du fait que la France est en train d'avancer sur la problématique de la prostitution. Le gouvernement a en effet longtemps hésité à s'emparer du sujet et le parlement avait depuis longtemps une réponse très consensuelle face à cette question.

Le sujet de la prostitution a sa place dans le plan d'action portant sur la traite des êtres humains néanmoins. Il faut que l'on puisse faire dans les autres champs l'équivalent de ce qui s'est fait par rapport à la prostitution.

Le texte sur la prostitution, qui sera bientôt présenté, permettra de construire une politique « à deux jambes » : **réduction de la prostitution et réduction des risques**. D'après le point de vue du cabinet de la Ministre, il comporte un important volet social.

L'association Femmes solidaires :

Cette association lutte en faveur d'une éducation non sexiste et non violente, en intervenant dans les établissements scolaires, et en travaillant sur la dégradation des valeurs, notamment concernant l'acte sexuel. Certains jeunes garçons se sont ainsi rendu compte à travers ces interventions qu'ils avaient commis des actes d'agression sexuelle sans en avoir eu vraiment conscience. Elle effectue également des permanences.

Comme elle l'a déjà évoqué avec la ministre, l'association insiste aussi sur la création d'un code de bonnes conduites avec l'armée française.

ECPAT :

Un vrai travail est à faire concernant **l'analyse des réseaux sociaux**. Beaucoup de cris d'appel y paraissent, une attention plus grande devrait y être portée. Les entreprises doivent également être impliquées dans la démarche.

Hors la Rue :

Il ne faut pas oublier que c'est aussi à l'Etat de savoir dans quelle direction il va, il ne doit pas attendre que toutes les initiatives et responsabilités soient assumées par les associations. Les constats relatifs au phénomène de traite des êtres humains et des victimes sont faits constamment depuis des années, il faut donc maintenant avancer concrètement. Mais en effet, **très peu d'études ou d'évaluations** ont été faites concernant la **problématique des mineurs victimes**. On en sait très peu sur ces réseaux, familiaux ou internationaux et sur les formes d'exploitation des mineurs.

De manière générale, il faut d'abord parler de mesures de protection avant celles de répression.

Secours Catholique - Caritas France :

La coordinatrice du Collectif souhaite insister sur les points suivants :

Veiller à **ne pas avoir exclusivement une approche franco-française du problème** et ne pas se limiter à trouver des solutions concernant le phénomène de traite en provenance de certains pays ; la lutte contre la traite devenant alors un prétexte à d'autres priorités politiques et perdant en efficacité. C'est un phénomène mondial à traiter au niveau mondial.

**Aller vers le droit commun**, car c'est bien l'objectif à atteindre.

**Investir davantage d'efforts dans la sensibilisation du grand public.** Il semblerait par exemple que la journée européenne de lutte contre la traite des êtres humains n'ait pas eu lieu en France. Aucune allusion n'y a été faite, ni dans les médias, ni de la part du gouvernement. Aucun article ou communiqué y faisant référence a été publié sur le site du ministère de tutelle de la lutte contre la traite des êtres humains. Seules les associations ont relayé cette journée. Etablir un **agenda clair de mise en œuvre du plan** suite à cette réunion.

#### Réponse du directeur de Cabinet de la Ministre:

Le cabinet a bien en pris en compte la dimension de l'urgence dans la question de l'hébergement, en particulier dans le contexte actuel. Il existe un réel risque de cannibalisation d'un hébergement plus qualitatif qui paraît vraiment nécessaire.

Le cabinet de la Ministre est d'accord sur le fait qu'il faille **sécuriser les budgets des associations.**

Par ailleurs, concernant la problématique du lien entre hébergement d'urgence et de stabilisation/insertion, le cabinet a bien noté que le **délai de stabilisation est en général plus long pour les victimes de traite des êtres humains** et qu'il faut donc proposer des **solutions qui prennent en compte ce constat.**

Le sujet de l'identification est quant à lui étroitement lié à la capacité de l'Etat à construire une politique et il n'a pas l'intention d'en déléguer la tâche aux associations. Cette politique ne prend forme que depuis qu'existe la MIPROF, et elle doit à présent avoir des répercussions dans les départements.

Pour conclure, le directeur de cabinet de la Ministre met l'accent sur les points suivants :

- Le ministère et la MIPROF souhaitent capter un **maximum d'informations tirées de l'expérience des associations** car ils disposent de très peu de diagnostics. Cela est essentiel à la **conduite d'un plaidoyer efficace** en la matière, et c'est pour cela qu'ils insistent sur la nécessité de construire à nouveau un état des lieux complet sur la question de la traite des êtres humains.
- La problématique des mineurs, du travail forcé dans le bâtiment et l'agriculture, de l'esclavage domestique, de la mendicité forcée etc. sont des dimensions du phénomène de la traite des êtres humains très importantes, qui seront réellement prises en compte.
- En termes de calendrier, la réunion confirme que le travail qui a été réalisé par les associations constitue une solide base de travail pour la suite. C'est maintenant au cabinet **de faire arbitrer le plan** qui va être défini. Il faudra un mois encore pour finaliser le texte du plan d'action national et le faire arbitrer.
- Le directeur du cabinet de la Ministre propose **des échanges bilatéraux avec les associations** sur tel ou tel point selon leurs compétences.
- Il reconnaît que le cabinet de la Ministre et les responsables de la MIPROF doivent s'engager à **consulter les associations avec de rendre ce plan définitif** car c'est grâce au travail de ces dernières que cela a pu avancer.
- Le directeur du cabinet de la Ministre propose une **prochaine rencontre, avec la présence de la Ministre**, selon le même format de réunion que celle du 18 octobre, afin de revenir sur chaque point du plan et écarter ainsi tout possible malentendu.
- La date du **10 décembre 2013 pourrait être retenue pour le lancement du Plan National de lutte contre la traite des êtres humains.**

*A suivre : Les associations membres du Collectif travaillent ensemble à la rédaction et la publication dans les prochains jours d'une lettre adressée à la Ministre des Droits des femmes, suite à cette réunion.*

#### Participants à la réunion du 18 octobre 2013

35 personnes :

- Directeur et membres du Cabinet de la Ministre des Droits des femmes
- Représentants d'associations membres du Collectif
- Autres représentants d'organisations de la société civile

Compte-rendu réalisé par Sarah Berthelot,  
pour le secrétariat du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains ».